



Saint-Constant

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT

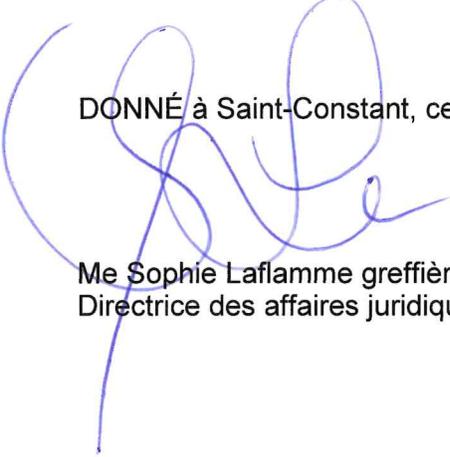
AVIS PUBLIC

ALIÉNATION D'UN BIEN

AVIS est donné par les présentes, conformément aux dispositions du sous-paragraphe 1.0.1 du paragraphe 1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, que le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a aliéné le lot ci-après mentionné, autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques, comme suit :

- Vente de tous droits, titres et intérêt que la Ville détient dans l'immeuble vacant situé sur le territoire de la Ville de Saint-Constant, connu et désigné comme étant le lot 6 441 628 du cadastre du Québec, à Corporation Foncière Premium pour un montant de 21 000 \$, plus les taxes applicables;

DONNÉ à Saint-Constant, ce 23 janvier 2024.



Me Sophie Laflamme greffière
Directrice des affaires juridiques